

# Face à la pénurie en lettres, l'académie de Dijon invente les profs interchangeable

<https://www.mediapart.fr/journal/france/270525/face-la-penurie-en-lettres-l-academie-de-dijon-in-vente-les-profs-interchangeables>

Erwin Canard

28 Mai 2025

En manque d'enseignants, le rectorat de Dijon lance un appel à tous ses enseignants du second degré pour assurer des cours de français. Valider un examen oral de 30 minutes sera suffisant pour être mis devant des élèves de collège ou de lycée.

Après le recrutement de professeur·es contractuel·es *via* des job datings ou des petites annonces, le remplacement d'enseignants absents par des cours en visio ou encore l'appel aux professeur·es retraités, l'Éducation nationale diversifie encore sa panoplie pour faire face au manque d'enseignants. Pour la rentrée 2026, l'académie de Dijon met en place une attestation intitulée "Enseigner le français".

Dans un mail envoyé le 22 mai à tous les enseignants et enseignantes titulaires du second degré de l'académie, l'équipe des inspecteurs d'académie (IA-IPR) de lettres de Dijon informe du lancement de cette expérimentation visant à *"trouver de nouvelles solutions pour enseigner le français dans les collèges et lycées"*.

Dans un document présentant cette *"attestation de compétences"* que Mediapart a consulté, le rectorat précise que

*"l'objectif est de permettre à des enseignants, titulaires du second degré, ayant suivi des études littéraires [sans préciser quels champs disciplinaires précis cela recouvre, malgré nos questions — ndlr], à un moment donné de leur parcours de formation initiale, d'assurer un enseignement du français dans le second degré, et plus particulièrement dans les classes de collège"*.

Contacté par Mediapart, le rectorat précise que ce dispositif fonctionne *"sur la base du volontariat"* et que l'enseignement du français sera *"ponctuel"*.

Le candidat, qui doit avoir *"une connaissance des caractéristiques générales des programmes de français"* et *"une compréhension des finalités de l'enseignement du français"*, aura à rendre un rapport de cinq pages faisant état notamment de ses *"expériences d'enseignement, éventuellement en lettres"*, et de *"tout autre élément tangible marquant l'intérêt du candidat pour la discipline français"*.

Puis, il passera un simple oral de trente minutes devant un jury d'IA-IPR. Un processus d'évaluation *"rigoureux"*, assure le rectorat. Les enseignant·es sélectionné·es seront formés et suivis par un chargé de mission, sans plus de précisions.

On peut donc imaginer qu'un professeur d'histoire-géographie ou d'anglais, simplement passé par une classe préparatoire après le bac, puisse venir compléter son service en venant boucher les trous, dans un tel dispositif .

*"L'obtention de cette attestation ne vaut pas autorisation à enseigner le français de façon systématique et pérenne",*

tient cependant à rassurer le rectorat, rappelant aussi que le procédé, qui consiste à

*"confier l'enseignement du français à un enseignant d'une autre discipline", devra être "réinterrogé chaque année".*

## Pénurie de candidats

Le rectorat, qui n'affiche pas d'objectifs en termes de nombre de professeurs espérés, veut ainsi faire face au manque de professeurs de lettres que l'académie, comme l'ensemble du territoire, connaît. Le français est en effet une des disciplines les plus touchées par le manque d'attractivité du métier, avec les mathématiques, la physique-chimie ou l'allemand.

Au concours de recrutement des enseignants de lettres, en 2025, seuls 702 candidats sont admissibles aux oraux, pour 669 postes à pourvoir. Cela signifie, après l'écrémage du passage à l'oral, que des postes ne seront pas pourvus, comme l'an dernier, où 620 candidats avaient été admis pour 698 postes, alors que 749 candidats étaient admissibles. Depuis 2022, à chaque session du concours en lettres, des postes restent vacants.

Cette nouvelle manière de recruter des enseignants laisse donc perplexe, à l'heure où le ministère affirme vouloir redonner du poids au brevet des collèges et où le gouvernement s'apprête à annoncer dans les prochains jours un "plan de reconquête de l'écrit de la maternelle à l'université".

*"C'est révélateur de l'image qu'ils ont du métier, avec l'idée que n'importe qui peut le faire, qu'il n'y aurait pas besoin d'être formé et qu'on serait tous interchangeables", s'exaspère Sophie Vénétitay, secrétaire générale du syndicat Snes-FSU.*

*Il faut des enseignants mieux payés, avec de meilleures conditions de travail, dès lors on aura des personnes qui souhaiteront enseigner et qui auront toutes les qualités requises.*

*Éric Nicollet, inspecteur et responsable syndical*

La professeure estime que ce genre de dispositif est

*"méprisant pour ce que sont [leurs] métiers, qui reposent sur une réelle assise disciplinaire, et nécessitent d'avoir un recul pédagogique et didactique sur ce savoir. C'est aussi méprisant pour les élèves et leurs familles, en leur faisant croire qu'on a juste besoin de mettre quelqu'un devant les élèves qui a vaguement un intérêt pour la discipline".*

Les parents "ne s'y trompent pas", assure Grégoire Ensel. L'objectif, estime le vice-président de la FCPE, est

*"simplement d'avoir non pas un enseignant de la discipline, mais un adulte devant chaque classe".*

Or, depuis que ce genre de rustine est mis en place pour pallier le manque de professeurs,

*"on voit bien que les élèves ne progressent pas", regrette-t-il.*

*"C'est une fuite en avant qui va faire des dégâts", alerte aussi Jean-Rémi Girard, président du Snalc (Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur) et professeur de français. "Au lieu de résoudre la crise d'attractivité, qui n'est pas une fatalité, on bricole des dispositifs qui avalisent la casse de l'école."*

Les chantiers de revalorisation salariale et d'amélioration des conditions de travail des enseignants sont en effet au point mort. Dans le contexte actuel, le rectorat de Dijon a donc choisi de placer un enseignant face aux élèves, fût-il non spécialiste de la discipline, plutôt que de les laisser sans cours.

*"C'est un problème de réfléchir comme ça", peste Éric Nicolle, du syndicat des IA-IPR de la FSU. "Il faut des enseignants mieux payés, avec de meilleures conditions de travail, dès lors on aura des personnes qui souhaiteront enseigner et qui auront toutes les qualités requises."*

Et de prévenir :

*"Quand on tire vers le bas et qu'on n'a plus personne, on va chercher encore plus bas. Qui allons-nous mettre devant nos élèves à la fin ?"*